Réf. : SEF-PF/2025-056
Visadaj : 2025-1294

# Composition des jurys d'examen

## Année universitaire 2025-2026

**VU** les articles L. 613-1, L. 712-2 et D. 613-13 du Code de l'éducation

**VU** le décret du 17 décembre 1933 relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;

**VU** l'arrêté du 3 août 1994 portant création du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires,

**VU** la circulaire n°2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;

**VU** la délibération n°CFVU 2024-004 du 19 septembre 2024 portant notamment sur le règlement des études et des examens de l'Université de Tours ;

**VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant sur l'élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;

**VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-président·e·s en date du 12 décembre 2024 ;

**VU** les propositions de la Directrice de la Formation continue et de l'alternance,

## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

**Article 1 : Désignation des jurys d'examen**

Les jurys d'examen sont composés des personnes désignées ci-après :

## DIPLÔME D'ACCÈS AUX ETUDES UNIVERSITAIRES
## DAEU A « LITTÉRAIRE »

Présidente : Sophie ROESCH, Maître de Conférences, Université de Tours

Membres :

Christelle COMPANY, Pr. certifiée, Collège ALCUIN, Cormery-Montbazon
Elodie CORBINUS, Pr. certifiée, Lycée Paul-Louis Courier, Tours
Cécile GOLIAS, Pr. Certifiée, Collège Jules Michelet, Tours
Ilangovane LE BONHEUR, Enseignant 2nd degré, retraité
Benoît MARTEAU, Pr. Certifié, Collège Champs de la Motte, Langeais
Caroline MARTIN, Pr. Certifiée, Collège Choiseul, Amboise
Isabelle SANCHEZ, Pr. Certifiée, Lycée Choiseul, Tours
Stéphane SANCHEZ, Pr. Certifié, Lycée Choiseul, Tours

**Article 2.**
Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

**Article 3.**
Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 4 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,

La Vice-présidente en charge de la formation

Université de TOURS
University of TOURS

Stéphanie CARREZ